

AAP Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource

Dossier de la rédaction de H2o
February 2022

Le succès de cet appel à manifestation n'ayant pas été démenti depuis son lancement en 2018, les Agences de l'eau Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée Corse et Seine-Normandie et la Région Grand Est reconduisent leur coopération pour le millésime 2022 de l'appel à manifestation d'intérêt "Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau".

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à apporter un accompagnement ciblé pour le développement ou l'adaptation de filières soutenant des systèmes agricoles favorables à l'eau, soit en priorité les systèmes herbagers, l'agriculture biologique et autres cultures sans intrants, telles que la luzerne, le miscanthus, les taillis très courte rotation, etc. Il doit permettre de consolider l'impact des changements de pratiques sur la durabilité en optimisant la valeur ajoutée et la compétitivité des productions ainsi mises en œuvre. A ce titre, il cible tout type de projets en lien avec un territoire à enjeu "eau" proposant des solutions exemplaires de nature à garantir des résultats permanents sur les ressources en eau. L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tout maître d'ouvrage public (collectivités, chambres consulaires, établissements publics, associations, etc.) ou privé (collectifs d'agriculteurs, coopératives, négocios, industries, etc.). Les projets doivent s'inscrire dans au moins l'un des cinq axes prioritaires suivants : la restauration et/ou la préservation de la qualité des ressources en eau ; la préservation des milieux humides ; la gestion des problématiques de crues et/ou de débits d'été ; la gestion des coulées de boue ; la lutte contre le réchauffement climatique.

Session 1 - 31 mai 2022

Session 2 - 30 septembre 2022

Dépôt des dossiers